

SAISON 2025/2026

Éveil musical

Formation instrumentale

Classes d'orchestre

ÉCOLE

INTERCOMMUNALE
DE MUSIQUE



**INSCRIPTION
JUSQU'AU 4 OCTOBRE**

Formulaire téléchargeable ou inscription en ligne
cclacsdechampagne.fr

Renseignements

03 25 92 57 09

06 71 20 25 58

ecole-musique@cclacsdechampagne.fr





L'ÉVEIL MUSICAL

DÉCOUVERTE D'INSTRUMENTS, ÉVEIL AU RYTHME, PERCUSSIONS, CHANSONS, JEUX VOCAUX

DURÉE DU COURS : 45 MIN | MERCREDI

Réservé aux élèves de grande section de maternelle, cet atelier permet de sensibiliser les jeunes enfants à l'art musical par le jeu, les activités manuelles, l'expression orale et corporelle.

LA FORMATION MUSICALE

AUTREFOIS APPELÉE SOLFÈGE... | DURÉE DU COURS : 1H/1H30

Elle propose aujourd'hui des méthodes plus attrayantes et adaptées aux jeunes enfants. Elle demeure une discipline indispensable à la pratique instrumentale.

LA FORMATION INSTRUMENTALE

COURS INDIVIDUEL | DURÉE DU COURS : 30/45 MIN

Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, batterie, percussions, piano, guitare.

L'école intercommunale de musique possède un parc instrumental permettant la mise à disposition d'un instrument pendant la première année de scolarité. Ce prêt est renouvelable sous réserve de disponibilité de l'instrument.

LES CLASSES D'ORCHESTRE

SOURCE DE MOTIVATION | DURÉE DU COURS : 45 MIN/1H

Elles permettent à tous les instrumentistes, dès la première année, d'aborder un répertoire varié et adapté au niveau de chacun.

LES COURS POUR ADULTES

POUR UN PUBLIC PLUS LARGE | DURÉE DU COURS : 30 MIN

L'objectif de l'école intercommunale de musique étant également de proposer un enseignement musical à tout âge, les adultes peuvent eux aussi bénéficier d'un enseignement correspondant à leurs besoins.

LES ATELIERS

POUR LES MUSICIENS CONFIRMÉS | DURÉE DU COURS : 30 MIN

Adultes ou adolescents inscrits sur les rangs de l'harmonie municipale ont la possibilité d'entretenir ou de perfectionner leur pratique instrumentale à des tarifs préférentiels.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les professeurs ont été choisis pour leurs compétences musicales et pédagogiques mais aussi pour leur disponibilité et leur dynamisme. Ils sauront insuffler à vos enfants le goût de la musique et créer l'émulation nécessaire à la progression de chacun.

LES TARIFS

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	EXTÉRIEURS
EVEIL MUSICAL	116	163
FORMATION MUSICALE SEULE	116	163
FORMULE GLOBALE : FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT + ORCHESTRE		
1er enfant :	193	273
2ème enfant : - 15 %	164	231
3ème enfant : - 10 %	148	209
FORMATION INSTRUMENTALE SEULE	116	163
Pour les élèves ayant terminé le cursus de Formation Musicale, ou pour les élèves internes ne pouvant pas suivre la totalité des cours à l'école de musique (sur présentation d'un certificat de scolarité de l'Ecole de Musique du lieu d'internat).		
COURS ADULTE	193	273
Quelles que soient les disciplines choisies dans la formule globale.		
PERFECTIONNEMENT	116	163
Pour les élèves ayant obtenu le Brevet de fin de 2ème cycle instrumentale et ne désirant pas poursuivre dans une autre Ecole de Musique (cours de 45 min).		
INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE	116	163
Sauf pour le piano vers un autre instrument.		
ATELIER HARMONIE	97	116
Pour les musiciens de l'harmonie municipale désirant reprendre des cours afin d'entretenir ou améliorer leur pratique instrumentale (cours de 30 min).		
STAGES	20	25
Pour les élèves désireux de participer à un stage thématique (en €/jour/stagiaire).		



LES HORAIRES

L'école intercommunale de musique fonctionne tous les jours en dehors du temps scolaire. La plus forte activité a cependant lieu le mercredi, principalement pour les élèves scolarisés en primaire et le samedi afin d'accueillir les lycéens internes et les étudiants.

L'INSCRIPTION

FORMULAIRE PAPIER

Remplissez le formulaire joint à ce dépliant puis transmettez-le :

- par mail :

ecole-musique@cclacsdechampagne.fr

- par voie postale :

École intercommunale de musique | Centre culturel intercommunal
Rue Louis Brice Chevance – 10500 Brienne-le-Château

- sur place :

Du 6 au 27 septembre en vous rendant à l'école intercommunale de musique les :

- mercredis de 11h00 à 12h30 / 14h00 à 18h00
- vendredis de 16h30 à 19h00
- samedis (excepté le 20/09) de 10h30 à 12h30

INSCRIPTION EN LIGNE

Vous n'avez pas le formulaire papier ?

Vous pouvez le télécharger ou vous inscrire en ligne

sur le site de la Communauté de communes des lacs de Champagne :

www.cclacsdechampagne.fr

École de musique | Inscription



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Rue Louis Brice Chevance

10500 Brienne-le-Château

